



Économisez votre temps et sécurisez vos démarches en nous confiant vos formalités !

L'enregistrement des contrats d'apprentissage est une prestation réalisée gratuitement par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (Article L.6224-4 du code du travail)

Pour l'élaboration du contrat d'apprentissage, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Marne propose une assistance à formalités afin de **faciliter la tâche administrative des artisans** et **assure le suivi administratif** pendant toute la durée du contrat d'apprentissage.

Service apprentissage



Contacts :

Lucie VIAL et Brigitte HAMANN

☎ 03 25 32 19 77

cad@cma-haute-marne.fr

apprentissage@cma-haute-marne.fr

 **www.cma-haute-marne.fr**

Description de la prestation

- Analyse de chaque situation réglementaire (entreprise, maître d'apprentissage, jeune)
- Information sur les conditions d'embauche d'un apprenti : statut, diplôme préparé, durée du contrat, salaire, temps de travail, période d'essai, modalités de rupture du contrat, ...
- Rédaction et édition du contrat d'apprentissage proposant un calcul des taux de salaires et le montant du salaire brut mensuel à l'embauche
- Le suivi et l'élaboration des formalités complémentaires tout au long du contrat (avenant, rupture)
- Information et documentation sur les aides financières de l'État et du Conseil Régional ainsi que leurs conditions d'octroi
- Le recueil du visa du Centre de Formation d'Apprentis (CFA) valant inscription de l'apprenti
- Information sur l'évolution de la législation et des conventions collectives concernant l'apprentissage

Modalités pratiques

Sans rendez-vous à la CMA à Chaumont, par téléphone, par mail

Coût : 58 €



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Marne